

PROGRAMME DE FORMATION AU PERMIS B

Objectifs :

Acquérir les compétences définies par le REMC pour réussir l'épreuve pratique du permis de conduire

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

Toute personne souhaitant conduire un véhicule de la catégorie B et titulaire ou en cours d'ETG

- Avoir minimum 17 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Être titulaire d'un Numéro NEPH
- Être apte sur le plan médical
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire

INTERVENANTS :

Formateurs diplômés B.E.P.E.C.A.S.E.R ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) et titulaires d'une autorisation préfectorale en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou en circulation.

Véhicules à boîte manuelle double commandes (PEUGEOT 208)

EFFECTIFS :

1 élève par véhicule

HORAIRES :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12 et de 13h à 19h.

Samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h.

DUREE :

20 heures de conduite minimum obligatoire + leçons supplémentaires en fonction de l'évaluation de départ.

PROGRAMME :

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation du permis B conformément au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC).

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION :

- Fiche de suivi individuelle
- livret d'apprentissage (grilles de progression)
- séances d'évaluation des compétences
- Permis blanc
- épreuve pratique du permis de conduire

SANCTION VISEE :

Permis de conduire de la catégorie B